DEPARTEMENT DE LA VIENNE

LESIGNY SUR CREUSE

CARTE COMMUNALE

Pièce n°3c
Droit de préemption urbain



CARTE COMMUNALE APPROUVEE
par délibération du Conseil Municipal le 26 février 2007

REVISION PRESCRITE
par délibération du Conseil Municipal le 26 septembre 2013

PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE par arrêté du 12 Septembre au 14 Octobre 2016

PROJET APPROUVE par délibération du Conseil Municipal le 26 Janvier 2017
PROJET APPROUVE par arrêté préfectoral le 17 Février 2017.

Marie Claire GUILBERT Urbaniste

Christine GUERIF
Architecte Urbaniste

Eau-Miga

Suivant l'Article L.211-1 du Code de l'urbanisme

« Les conseils municipaux des communes dotées d'une carte communale approuvée peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte. La délibération précise, pour chaque périmètre, l'équipement ou l'opération projetée. »

Secteur concerné	Opération ou équipement projeté
Le bourg	Aménagement d'une seconde tranche du lotissement communal

Sont concernées les parcelles :

- ZD 95
- ZD 96 partiellement



